

# COMMENT PORTER PLAINTE

La loi de l'État de New York sur les droits de la personne interdit la discrimination liée à la situation militaire d'une personne. Le terme situation militaire fait référence à la participation au service militaire des États-Unis et de n'importe quel autre État, y compris l'État de New York. La loi protège, entre autres, les militaires de carrière, la Garde nationale et l'Armée de réserve.

En outre, la loi sur les droits de la personne protège depuis longtemps les personnes porteuses de handicap, y compris les vétérans, dans le domaine de l'emploi, du logement et des lieux ouverts au public.

La plainte doit être déposée auprès de la Division dans un délai d'un an après l'acte de discrimination allégué. Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, contactez le bureau régional le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail, ou consultez notre site Web :

[www.dhr.state.ny.us](http://www.dhr.state.ny.us).

## QUELQUES EXEMPLES :

Vous visitez des appartements potentiels et un propriétaire vous demande si vous êtes militaire. Vous lui répondez que vous êtes réserviste. Par la suite, le propriétaire refuse de vous louer l'appartement. Est-ce contraire à la loi ?

Dans l'État de New York, il est interdit de refuser une location à un membre de l'Armée en service actif ou de l'Armée de réserve et remplissant les critères nécessaires en se basant uniquement sur sa situation militaire.

Vous rentrez d'une affectation à l'étranger et vous utilisez un fauteuil roulant en raison de votre handicap. Vous ne pouvez accéder à votre poste de travail existant car le fauteuil roulant est trop encombrant. Vous êtes par ailleurs en mesure d'assumer tous les aspects des responsabilités liées à cet emploi. Quels sont vos droits ?

Votre employeur est tenu d'effectuer les aménagements raisonnables liés à votre handicap. Cela signifie que l'employeur est tenu de modifier le poste de travail afin de vous permettre d'y accéder, à moins qu'il ne puisse prouver qu'une telle intervention constitue une contrainte injustifiée.

Vous vous rendez en boîte de nuit avec d'autres militaires. Certains d'entre vous, mais pas tous, sont en uniforme. Le videur vous refuse l'entrée en soutenant que la boîte de nuit est pleine. Une heure plus tard, vous attendez toujours devant la boîte de nuit et vous avez vu plusieurs dizaines de personnes entrer. Est-ce contraire à la loi ?

Si la boîte de nuit vous a refusé l'entrée, à vous et à votre groupe, en raison de votre statut de militaires, il s'agit d'un comportement contraire à la loi.

## DISCRIMINATION LIÉE À LA SITUATION MILITAIRE ET CONTRE LES VÉTÉRANS PORTEURS D'UN HANDICAP

NEW YORK STATE  
DIVISION OF  
**HUMAN  
RIGHTS**

ANDREW M. CUOMO, GOVERNOR

ONE FORDHAM PLAZA  
BRONX, NEW YORK 10458  
(718) 741-8400

[WWW.DHR.NY.GOV](http://WWW.DHR.NY.GOV)

La **situation militaire** est définie comme la participation d'une personne au service militaire des États-Unis ou d'un autre État, y compris dans les forces armées des États-Unis, la Garde nationale, la Garde nationale aérienne, la Milice navale de l'État de New York et la Garde de l'État de New York.

Les **forces armées de réserve** sont constituées d'engagés à temps partiel et de manière intermittente dans les forces militaires des États-Unis, que ce soit dans la Réserve de l'armée de Terre, de la Navy, des Marines, de l'US Air Force ou des garde-côtes.

La **milice organisée de l'État** est constituée d'engagés à temps partiel et de manière intermittente dans les forces militaires de l'État de New York, (y compris mais non limité à) la Garde nationale, la Garde nationale aérienne, la Milice navale de l'État de New York et la Garde de l'État de New York.

## Le cas particulier des militaires porteurs d'un handicap

En faisant appliquer rigoureusement l'interdiction faite dans l'État de New York de discriminer des personnes en raison de leur handicap, la Division des droits de la personne incite les militaires blessés à retourner à la vie civile. L'État de New York fait partie des États qui étendent la portée des lois sur les handicaps, de manière à offrir aux personnes concernées la meilleure protection possible.

Les membres des armées revenant du combat avec un handicap peuvent être victimes de la discrimination pour la première fois de leur vie. Par exemple, il peut arriver qu'un employeur refuse d'embaucher des vétérans handicapés car il pense qu'ils auront besoin de plus de temps libre pour se rendre chez le médecin ou qu'ils coûteront plus cher à l'entreprise à cause de leurs primes médicales. Un autre exemple : un propriétaire refuse que des vétérans handicapés apportent des modifications à leur appartement pour faire face à leur handicap.

De nombreux militaires reviennent aux États-Unis avec des handicaps psychologiques plutôt que des handicaps physiques évidents. Par exemple, de nombreux vétérans revenant de missions à l'étranger sont atteints du syndrome de stress post-traumatique, reconnu comme handicap.

La loi sur les droits de la personne protège les vétérans handicapés lorsqu'ils se réinsèrent dans la vie active et cherchent à se loger. La Division est chargée de faire appliquer strictement la loi.

---

### **LES REPRÉSAILLES SUITE AU DÉPÔT D'UNE PLAINTE SONT CONTRAIRES À LA LOI**

La loi sur les droits de la personne interdit les représailles contre un individu ayant déposé une plainte pour discrimination ou s'opposant à des pratiques discriminatoires.

Les représailles sont également interdites après le dépôt d'une plainte auprès de la Division ou durant la période au cours de laquelle la plainte est en instance. Des plaintes pour représailles peuvent être déposées et jugées à part et indépendamment.